



## AFFICHE DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie (salle des mariages) **le mardi 4 février 2025 à 19h30** en session ordinaire.

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 janvier 2025
- 1. Création d'un emploi non permanent suite à accroissement temporaire d'activité 15.35/35<sup>ème</sup>
- 2. Création d'un emploi non permanent suite à accroissement temporaire d'activité 4.92/35<sup>ème</sup>
- 3. Aménagement et sécurisation de la RD 147A : demande de fonds de concours
- 4. Modification de la régie des recettes « Débit de boissons, restauration et spectacle »
- 5. Régie de recettes « débit de boissons, restauration et spectacle » : tarifs des produits
- 6. Création d'un nouveau cimetière
- 7. Création d'un emploi non permanent suite à accroissement temporaire d'activité 17.5/35<sup>ème</sup>
- 8. Protection sociale complémentaire du personnel : modification du financement

Questions et informations diverses

Fait à FONTAINE ETOUPEFOUR, le 29/01/2025

Le Maire  
Bernard ENAULT